

RÉSUMÉ

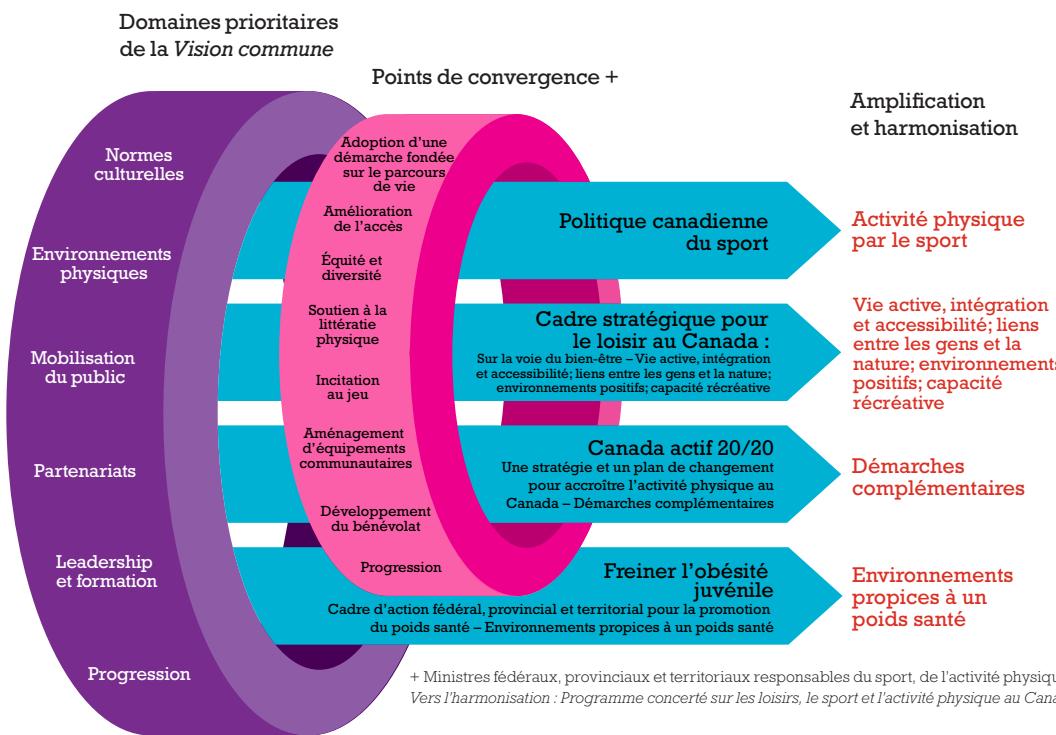
La Vision commune : un Canada où toute la population s'assoit moins et bouge plus

Être physiquement actif est essentiel pour bénéficier d'une bonne santé globale et prévenir les maladies chroniques. Or, le niveau d'inactivité physique et de sédentarité observé chez les Canadiens et les Canadiennes représente un problème crucial au Canada.

Le Canada n'a encore jamais accordé une attention stratégique particulière à l'activité physique et à sa relation avec le sport, le loisir, la santé et d'autres domaines d'intérêt public. La *Vision commune* représente une nouvelle voie collective qui guidera le pays vers des stratégies permettant d'accroître l'activité physique et de réduire la sédentarité. Il s'agit d'un document de politique nationale qui vise à faire bouger le pays*.

Éclairée et inspirée par les points de vue autochtones et les commentaires de nombreux organismes et dirigeants, la *Vision commune* s'adresse à tous ceux et celles qui ont à cœur de promouvoir l'activité physique et de réduire la sédentarité au Canada. Pour réaliser des progrès, nous devons tous ensemble adopter des mesures audacieuses.

La *Vision commune* complète d'autres politiques, stratégies et cadres pertinents, tout en s'harmonisant avec ceux-ci.



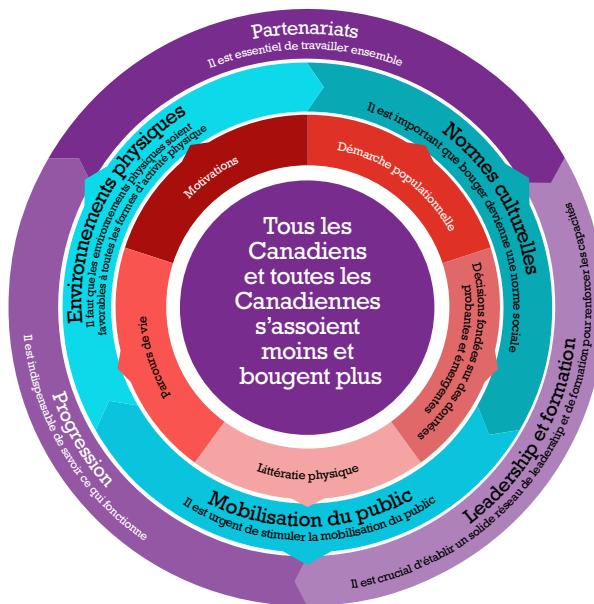
* Bien que le Québec ne soit pas opposé aux principes qui sous-tendent la *Vision commune*, il a ses propres programmes, plans d'action, objectifs et cibles en matière de promotion de l'activité physique et de mode de vie sain, des domaines relevant tous de la compétence du Québec. Le gouvernement du Québec ne participe pas aux mesures fédérales, provinciales et territoriales dans ce domaine, mais il a accepté d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires avec d'autres gouvernements.

Fondement : l'activité physique pour tous

La *Vision commune* se fonde sur cinq principes interdépendants essentiels à l'augmentation du niveau d'activité physique et à la réduction de la sédentarité : la **littératie physique**, le **parcours de vie**, une **démarche populationnelle**, la **prise de décisions fondées sur des données probantes et émergentes**, et les **motivations**.

Possibilités : les domaines prioritaires

La *Vision commune* englobe un ensemble complet de six *domaines prioritaires* d'action concertée : les normes culturelles, les environnements physiques, la mobilisation du public, les partenariats, le leadership et la formation, et la progression. Ces *domaines prioritaires* ont été identifiés dans le cadre d'un processus national global de consultation et de mobilisation. Chaque domaine prioritaire implique des impératifs stratégiques permettant d'en orienter la planification et la mise en œuvre. Ces impératifs stratégiques nécessitent un travail de collaboration et sont définis de façon à aider à façonner une perspective collective en matière de planification, de priorités et de programmes dans l'ensemble du Canada.



En avant tous ensemble

Ce n'est que grâce à la coordination et à la collaboration entre les secteurs concernés et les paliers de gouvernement que le niveau d'activité physique pourra augmenter et la sédentarité diminuer dans l'ensemble de la population. En travaillant à la mise en œuvre d'une *Vision commune* et en partageant ses résultats, on pourra réaliser ensemble des percées importantes et faire des progrès substantiels.

Le leadership joue un rôle crucial pour faire en sorte que la population canadienne s'assoie moins et bouge plus. Tous les gouvernements peuvent contribuer à développer, coordonner et rassembler des partenariats. Les ministères et les organismes gouvernementaux responsables des politiques dans les domaines concernés, notamment ceux du sport, du loisir, de la santé, des infrastructures, de la culture, du patrimoine, du transport et de l'éducation, peuvent jouer un rôle essentiel dans les conditions de succès. En outre, la *Vision commune* peut servir à répondre aux appels à l'action pertinents du rapport *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada* (2015). À cette fin, la *Vision commune* définit ce que les organismes, les collectivités, les dirigeants et les gouvernements peuvent accomplir ensemble, y compris les responsabilités du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre d'activités bien précises.

Ce que les organismes, les collectivités et les dirigeants peuvent faire

Promouvoir, partager et utiliser la *Vision commune*, soit seuls, soit en partenariat.

Ce que les gouvernements peuvent faire

Développer, coordonner et rassembler des organismes, des collectivités et des dirigeants dans tous les domaines stratégiques pertinents.

Ce que les gouvernements, les organismes, les collectivités et les dirigeants peuvent faire ensemble

AGIR de manière responsable, coordonnée, collaborative et transparente afin de favoriser une action concertée inspirée par la *Vision commune*.

Soyons actifs!